

Valoriser les forfaits jours en GRH Budget

Prérequis

Avoir accès au menu "Paramètres généraux" de la GRH budget.

Procédure

Suite à plusieurs tickets et tests, nous avons constaté des différences de traitements des forfaits jours entre GRH et GRH Budget :

- La formule MTNBH35 de la rubrique libre SALBASEPTS ne se valorise pas. En effet, elle fait référence à la constante contrat du forfait annuel collectif. Cette donnée est présente en paye mais n'est pas reportée en GRH Budget. Il faut modifier la formule pour faire référence à la valeur de la liste des taux et valeurs

Accueil | Gestionnaire de rubriques | Gestion des listes générales x

Type de liste :		Valeurs de la liste :		
Alias	Designation	N°	Valeur	Désignation
TX_ACC	Taux accident du travail	1	218,00	Forfait code du travail
TX_MED	Taux médecine du travail	1001	208	Forfait association
HOR_C...	Horaires collectifs de reference			
TX_TR...	Taxe transport			
TYPEC...	Type de convention			
ZONECT	Zones tarifaires de la carte orange			
BAR_S...	Barèmes des saisies sur salaires			
JRSOU...	Jours d'ouverture de l'ESAT Production			
TPSAN	Temps de travail annualisé par catégori...			
_TXDE...	Force le taux de prime décentralisée (L...			
TX_CH...	Taux cotisation chômage			
TX_ALL...	Taux allocation familiale			
TX_PE...	Taux cotisation spécifique liée au com...			
JRS_COL	Forfaits jours annuel collectif			

Dans cet exemple, la structure a un forfait jours annuel de 208 jours. la valeur est ajoutée, son code est 1001. A noter que la valeur 1, forfait du code du travail (= 218 jours) est fournie par EIG. Ci-dessous la formule d'origine avec la ligne concernée surlignée :

Alias	MTNBH35
Désignation	Salaire de base à temps partiel base 35 heures

Formule E.I.G.

```

si (CONSTANTE (CONTRAT . SITUATIONHORAIRE) =4)
alors ([SALBASEPTS.MTPLEIN39] *
CONSTANTE (CONTRAT . JOUR_FORFAIT) /
CONSTANTE (CONTRAT . FORFAITJOURCOLLECTIF)
)
sinon ([SALBASEPTS.MTPLEIN39] *
[NB_HEURESCON.MONTANT] /
[VP.NBHCONV])

```

Et la modification avec la correction surlignée :

```

si (CONSTANTE (CONTRAT . SITUATIONHORAIRE) =4)
alors ([SALBASEPTS.MTPLEIN39] *
CONSTANTE (CONTRAT . JOUR_FORFAIT) /
LISTEGEN (JRS_COL;1001)
)
sinon ([SALBASEPTS.MTPLEIN39] *
[NB_HEURESCON.MONTANT] /
[VP.NBHCONV])

```

- La formule NBHCONV de la rubrique libre VP ne se valorise pas forcément. Il faut donc la forcer manuellement dans la rubrique. Par défaut, elle est initialisée à partir de la donnée de la convention collective :

Numéro de convention	Convention 51	NUMCONV.NUMCONV
Valeur du point	4,585	VP.VP
Base de valorisation des grilles	151,67	VP.NBHCONV

et la formule d'origine de la rubrique est

Modification de la formule "Base de valorisation des grilles" de la rubrique "Valeur du point"

Alias	NBHCONV
Désignation	Base de valorisation des grilles
Modifiable	<input checked="" type="checkbox"/>
Nombre de décimales	2
Formule de taux	<input type="checkbox"/>

Créer / modifier une alerte...

Il faut la modifier manuellement pour renseigner 151.67

- Les variables de paye cochées à Prorater (saisie à l'horaire collectif) ne fonctionnent pas. Il faut soit cocher Pas de proratisation MAIS la proratisation est perdue pour les personnes à l'heure soit cocher A prorater (saisie à l'horaire contractuel) soit les dupliquer

Ces informations ont été transmises au service développement pour une prochaine modification de la GRH Budget (campagne 2025).

Revision #4

Created 12 August 2024 07:10:23 by Jean François KERSERHO

Updated 17 October 2025 09:02:23 by Jean François KERSERHO